

Orient, en tant qu'État libre. Notre honorable collègue de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) nous a donné de la situation une explication extrêmement précise. On peut résumer son propos en disant que jamais la paix n'a été véritablement rétablie dans ces régions troublées. Le but que se proposent les États arabes est de jeter les Juifs à la mer, ni plus ni moins. Depuis quelques mois, les incidents tragiques se multiplient. Il va de soi qu'à toute agression répondent des représailles, d'abord peu importantes puis, de plus en plus fréquentes et immédiates. S'il est vrai qu'en cherchant à se faire donner satisfaction Israël a pu se rendre coupable de certaines erreurs, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il a été la victime d'intolérables provocations, en paroles autant qu'en actes. Notre collègue de Toronto-Trinity, par exemple, rappelait qu'on avait privé Israël du droit d'utiliser le canal de Suez, droit qu'on ne pouvait pourtant pas lui nier. A cet égard l'Égypte avait refusé de se plier à une décision des Nations Unies. Puis brusquement, le 26 juillet, le colonel Nasser violait le traité de Constantinople, de 1888, en s'emparant de force de tous les biens de la *Compagnie Universelle du Canal de Suez*, après quoi il nationalisait le canal, encore que la compagnie eût le droit de continuer de l'exploiter jusqu'en 1968.

Cette violation du traité de 1888 voilà, selon moi, la cause immédiate des événements qui se sont produits depuis. Israël a entrepris une guerre censément préventive. Toutefois la Charte des Nations Unies autorise le recours aux armes, encore que ce ne soit que pour repousser une intervention militaire dirigée contre tel ou tel pays. Ce sont là les dispositions de l'article 51. Je crois que les principes du droit devraient jouer tant sur le plan international que sur le plan intérieur. La Charte de l'ONU ne saurait justifier le recours à la guerre préventive. Ce principe vaut pour Israël, comme pour la Grande-Bretagne, la France et les autres pays, quels qu'ils soient. Les deux grands pays auxquels nous attachent des liens si étroits ont jugé qu'il y allait de leur intérêt le plus vital d'intervenir les armes à la main au Moyen-Orient, les hostilités entre Israël et l'Égypte menaçant la liberté du canal de Suez, absolument indispensable à la Grande-Bretagne et à peine moins importante pour la France.

Je comprends toutes ces raisons, mais je n'en regrette pas moins que la Grande-Bretagne et la France aient envahi l'Égypte avant d'avoir épuisé tous les moyens pacifiques de règlement prévus par la Charte de l'ONU, si illusoire qu'ils puissent paraître. Je regrette aussi que la Grande-Bretagne et la France aient recouru aux armes sans d'abord consulter les autres nations de l'OTAN

et, plus particulièrement, dans le cas de la Grande-Bretagne, les nations sœurs du Commonwealth.

Cette mesure semble avoir compromis l'existence de l'OTAN et du Commonwealth mais, grâce aux efforts déployés par notre premier ministre et à la splendide et prompt action de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable M. Pearson, une solution a été trouvée, la seule qui fût pratique dans ces pénibles circonstances. L'Assemblée générale des Nations Unies a accepté la proposition primitive de M. Pearson portant que le secrétaire général organise une force des Nations Unies chargée de surveiller les dispositions du cessez-le-feu et de remplacer les troupes franco-britanniques en Égypte. Cette proposition du Canada a sauvé la situation. Une force de police des Nations Unies, sous le commandement d'un grand Canadien très compétent, le général Burns, assurera l'arrêt des hostilités au Moyen-Orient et, Dieu aidant, permettra de réaliser un règlement permanent entre Israël et l'Égypte, règlement que nous souhaitons tous ardemment.

Ainsi, le Canada a joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale dans les délibérations des Nations Unies. Son geste a dissuadé les pays asiatiques du Commonwealth de quitter cette grande association libre de pays à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir. Le Canada a été pour beaucoup aussi dans le rapprochement du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis, que les événements avaient momentanément séparés. Le Gouvernement du Canada mérite entièrement nos félicitations pour ce qu'il a accompli et il doit avoir l'assurance de notre appui dans les jours difficiles qui nous attendent. Aux réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est vers le Canada que la plupart des États-membres se sont tournés pour obtenir conseil. C'est un événement historique dont tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir à juste titre.

Le cas de la Hongrie est pitoyable. Je me sens impuissant en face d'un tel drame et, épris comme je le suis de la liberté démocratique, je ne me sens plus d'émotion quand je songe à la brutale agression dont s'est rendue coupable la Russie communiste. Les hôpitaux hongrois ont été bombardés, les ambulances de la Croix-Rouge ont été mises à feu et des milliers et des milliers de Hongrois, hommes, femmes et enfants, ont été tués, blessés ou déportés. Ce peuple si brave a pu reconquérir sa liberté pendant quelques jours seulement, mais le temps démontrera, nous en avons la certitude, que les ouvriers et les étudiants hongrois qui se sont battus pour la liberté n'ont pas versé leur sang en vain et ces jours tragiques marqueront, nous en sommes persuadés, l'aurore d'une liberté